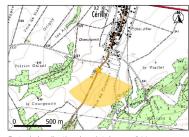
La lettre d'information du projet éolien de l'Orée des bois

N°6 - décembre 2023

PARC ÉOLIEN DE L'ORÉE DES BOIS : OÙ EN EST-ON ?

Coup d'accélération au projet avec l'autorisation préfectorale partielle

Le 29 novembre 2023, après plus de 2 ans d'instruction, le préfet de la Côte-d'Or a signé un arrêté autorisant partiellement le projet éolien de l'Orée des Bois. Cet arrêté peut être consulté sur le site internet de la Préfecture : https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE/CERILLY/SAS-PARC-EOLIEN-DES-LAVIERES-L-OREE-DES-BOIS



Carte de localisation du point de vue n°11 © Bureau d'études Jacquel & Chatillon

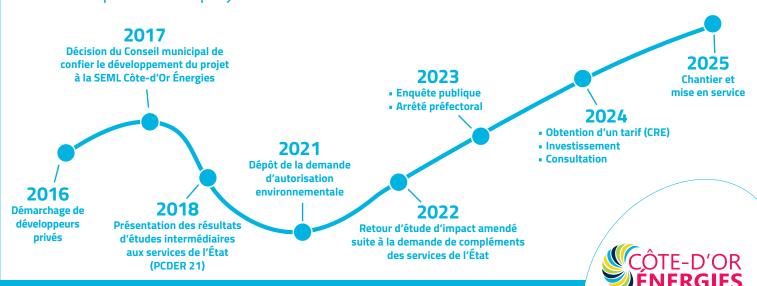
Le projet finalement accordé par les services de l'État est composé de 4 éoliennes et d'1 poste de livraison électrique,

situés sur la commune de Cérilly. Par rapport au projet initial, les deux éoliennes situées sur la commune de Sainte-Colombe-sur-Seine sont supprimées. En effet, prévues dans le périmètre du Parc National de Forêts, ce dernier avait émis un avis défavorable.



Avec l'ensemble des mesures proposées, le parc éolien de l'Orée des Bois contribue aux objectifs nationaux de transition énergétique tout en s'intégrant dans son environnement, de façon cohérente et respectueuse.

Les étapes clés du projet



Des mesures écologiques liées à la mise en œuvre du projet

Au-delà du suivi écologique réglementaire réalisé pendant le chantier et lorsque le parc sera en service, plusieurs mesures visent à compenser l'impact du parc éolien sur son environnement.

Par exemple, 8,7 hectares d'arbres seront replantés dans un rayon de 5 km autour du parc afin de compenser la perte d'habitats engendrée par le défrichement (3,49 hectares).

Autre exemple avec la mise en place d'une bourse aux arbres pour les fermes et communes les plus proches du projet : l'idée est d'offrir la possibilité aux habitants de planter des arbres sur les terrains qui auront une vue sur le parc.

Les chiffres clés du projet

4 éoliennes d'une hauteur de 200 m en bout de pale

18 MW

de puissance
pour la totalité
du parc

de production annuelle prévue soit

18 000 habitants alimentés annuellement en électricité (hors chauffage)*

≈ 220 000 € /an

ege reversés aux collectivités

*Consommation par habitant (hors chauffage): 2 220 kWh/an (Hello Watt)

Des retombées locales positives

Grâce à ce projet, le Châtillonnais apporte sa contribution au développement des énergies renouvelables et ambitionne de rattraper le retard pris au regard de la réalité du mix-énergétique national. Le projet permettra aussi de participer à l'économie locale grâce à la création d'emplois directs (entreprises de travaux, techniciens éoliennes, ...) et indirects (restaurants, hôtels, notaires, ...).

De plus, les actionnaires publics et privés de la SEML Côte-d'Or Énergies étant locaux (le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, la Région Bourgogne Franche-Comté...), les retombées de l'investissement profiteront au territoire.

Et si vous investissiez ?

Le capital de la société créée sera ouvert aux collectivités (communes, EPCI...) et aux citoyens qui le souhaiteront.

Pour toutes questions relatives au projet :

direction@cotedor-energies.fr - 03 80 50 99 29

